

**Daniel Garrigue propose d'augmenter les prélèvements à caractère général face à l'ampleur des déficits et d'introduire la progressivité dans la CSG.**

*Deuxième partie – Article 3*

La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, vous nous avez fait part tout à l'heure de votre souci de voir peu à peu se réduire les déficits, les charges pesant sur certains organismes. J'aimerais que vous manifestiez à l'égard de l'ACOSS la même sollicitude que celle dont vous faites preuve envers la caisse centrale de la MSA au détriment des retraités agricoles. Nous connaissons les difficultés de portage de la trésorerie de l'ACOSS et celles que vous avez en particulier avec la Caisse des dépôts et consignations. À l'évidence, si nous voulons apporter une réponse, il faut créer des recettes. J'ai entendu ce qu'a dit Gérard Bapt. La reprise de dette par la CADES que vous annoncez pour l'an prochain suppose qu'une ressource récurrente couvre, chaque année, la dette supplémentaire qui aura été transférée à la CADES. Il faut donc un prélèvement pour assurer cette reprise. Sinon, il faut prévoir dès maintenant un prélèvement qui limite le recours à l'ACOSS pour porter la trésorerie.

*Deuxième partie - Article 4*

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, vous avez la double responsabilité des comptes du budget de l'État et des comptes de la sécurité sociale. Vous savez comme nous que les comptes de la sécurité sociale sont beaucoup plus fragiles et difficiles à gérer que ceux de l'État, pour plusieurs raisons.

Premièrement, cela tient aux mécanismes de financement. Pour ce qui est des comptes de l'État, je ne dis pas que l'on peut aller dans n'importe quelle direction – même si, malheureusement, c'est ce que l'on est en train de faire –, mais dès lors que la signature de l'État n'est pas en cause et que n'éclate pas la bombe à retardement que constituent les charges de la dette à cause d'une remontée des taux d'intérêt, une certaine souplesse est possible. Pour ce qui est du financement de la sécurité sociale, en revanche, les deux outils disponibles, l'ACOSS et la CADES, sont totalement saturés.

Deuxièmement, la réactivité à la croissance n'est pas du tout la même. Si la croissance revient, le budget de l'État bénéficiera d'une certaine quantité de recettes avec certitude alors que les comptes de la sécurité sociale n'en profiteront pas de la même manière, ne serait-ce que parce que les recettes ne comportent aucun élément de progressivité, ce qui limite considérablement la réactivité à la croissance.

Troisièmement, des évolutions structurelles lourdes pèsent sur le régime de sécurité sociale en raison des évolutions démographiques à venir, qui rendront encore plus difficiles à surmonter les déficits futurs.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Monsieur Garrigue, vous avez raison : les comptes de la sécurité sociale sont plus difficiles à traiter que ceux de l'État, et je l'ai dit dans mon discours préliminaire, car les modes de financement ne sont pas les mêmes, les dépenses ne sont pas sous enveloppe, et parce que les recettes sont très sensibles à l'activité économique.

Quant aux charges financières de l'ACOSS, elles sont de 115 millions d'euros en 2009, ce qui n'est pas rien. Mais ces charges sont supportables.

Monsieur Prével, la dégradation n'est pas liée au 0,2 point de CSG que nous avons transféré l'année dernière.

## Article 9 et annexe B

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, on peut s'interroger sur le réalisme du tableau de l'évolution des régimes obligatoires de base qui nous est présenté. Nous savons que, en raison de l'évolution démographique et de celle des connaissances médicales, ainsi que des aspirations de nos concitoyens, la tendance à l'augmentation de ces dépenses sera extrêmement forte. Quand bien même vos prévisions seraient réalistes, il est évident que vous n'avez pas techniquement les moyens d'assumer ce tableau si vous ne créez pas en face les recettes nécessaires.

**Mme Marylise Lebranchu.** Très bien !

**M. Daniel Garrigue.** Sur l'ACOSS, nous sommes arrivés à la limite, et vous savez très bien qu'on ne peut pas aller au-delà. Si l'on ajoutait les années 2011, 2012 et 2013, on arriverait à plus de 150 milliards d'euros. Si l'on voulait faire reprendre cette dette par la CADES, il faudrait créer les ressources correspondantes. Pour l'instant, nous ne les voyons pas apparaître. Le tableau que vous nous présentez ici n'est donc absolument pas tenable.

Certes, en période de crise économique, il y a un besoin de relance. Mais la relance, c'est l'affaire du budget de l'État, pas de la protection sociale. Il y a là un mélange des genres extraordinairement dangereux. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe SRC.)

**M. Maxime Gremetz.** Qu'est-ce qu'il est bon !

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Pinville.

**Mme Martine Pinville.** Monsieur le ministre, pour 2010, nous avons un déficit de 30 milliards d'euros avec 750 milliards de frais financiers.

**M. Éric Woerth,** *ministre du budget.* Pas encore !

**Mme Martine Pinville.** Pardon, 750 millions d'euros.

**M. Patrick Roy.** N'empêche, le ministre a dit « pas encore »...

**Mme Martine Pinville.** Dans l'annexe B, vous prévoyez, à l'horizon 2013, des frais financiers à hauteur de 3 milliards d'euros. Cela ressemble fort à une situation de surendettement.

**M. Jean Mallot.** Absolument !

**Mme Martine Pinville.** Pourquoi ne voulez-vous pas que nous réfléchissions ensemble à de nouvelles recettes ? Ne peut-on élargir l'assiette des cotisations et contributions sociales à l'ensemble des revenus ?

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur le ministre, votre attitude déconcerte non seulement dans l'opposition, mais aussi sur les bancs de la majorité.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Arrêtez !

**M. Gérard Bapt.** Certes, seul M. Garrigue s'est exprimé, dont vous direz qu'il se situe à la limite de la majorité et de l'opposition. Mais M. Bur, Mme Montchamp et d'autres membres de la majorité ont déposé des amendements. On sait aussi le sentiment qui animait MM. Méhaignerie et Carrez s'agissant de certaines niches. De toutes parts, une pression s'exerce, vous demandant de parler sur les recettes.

**M. Michel Issindou.** Ça craque !

## *Avant l'article 10*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 124.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Il ressort de nos débats que les instruments qui permettent de prendre en charge les déficits cumulés de la protection sociale sont saturés, aussi bien l'ACOSS que la CADES, si l'on ne suscite pas pour cette dernière des ressources nouvelles. Il apparaît également que les prévisions 2010-2013 ne sont pas tenables, et vont dans le sens d'une aggravation de la situation de ces instruments. Enfin, le déficit de la protection sociale et le déficit du budget général ne sont pas de même nature. Si, en période de crise, une certaine souplesse est concevable par rapport au déficit du budget général, c'est impossible pour ce qui concerne la protection sociale. Augmenter les prélèvements permettant de financer la protection sociale constitue donc la seule attitude responsable. À cet égard, nous avons le choix entre deux solutions : augmenter la CRDS ou augmenter la CSG.

La première solution serait moins douloureuse, car il s'agit d'une dette étalée dans le temps. Mais si nous optons pour cette solution, nous devons, chaque année, voter un complément de CRDS pour assurer le financement des déficits successifs. Cela revient aussi, autre inconvénient et non des moindres, à faire supporter par les générations futures le poids des déficits d'aujourd'hui.

À titre personnel, ma préférence va donc vers une augmentation de la CSG, qui permet de réduire les déficits à la source et nous oblige à les assumer dès aujourd'hui. Mon amendement propose la mise en œuvre d'une progressivité de la CSG, pour trois raisons : une raison d'équité...

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** C'est un point important, monsieur le président. Si vous ne me laissez pas m'exprimer, cela montrera que la réforme du règlement est vraiment une ânerie ! Excusez-moi de le dire !

Premièrement, c'est une affaire d'équité... (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Bur, rapporteur.** La commission a repoussé votre amendement, monsieur Garrigue.

**M. Jean Mallot.** Elle a eu tort.

**M. Yves Bur, rapporteur.** La commission avait aussi rejeté un amendement de M. Prével visant à majorer la CRDS.

Pour votre part, vous proposez d'augmenter la CSG. Nous y sommes opposés en raison de la fragilité de l'environnement économique. En outre, votre amendement modifierait fondamentalement la nature de la CSG qui, depuis sa création, est un impôt proportionnel.

**M. Daniel Garrigue.** Nous devons tenir compte de la réalité.

**M. Yves Bur, rapporteur.** Vos propositions ne manquent pas d'intérêt, mais compte tenu du choix opéré par le Président de la République et le Gouvernement, nous ne sommes pas en mesure de les prendre en compte cette année. En revanche, elles contribueront utilement au débat que nous devons impérativement avoir l'an prochain.

**M. Gérard Bapt.** Oukase élyséen !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** L'amendement de notre collègue Daniel Garrigue est tout à fait intéressant. Il correspond du reste à certaines de nos propositions. Mais M. le ministre ne veut pas

les entendre.

**M. Jean-Pierre Door**, *rapporteur*. Il les entend, mais il ne veut pas les prendre en compte.

**Mme Marisol Touraine**. Je veux appeler l'attention sur la nécessité de modifier fondamentalement la nature des prélèvements qui vont permettre d'assurer la pérennité de notre système de protection sociale. Refuser un changement de pied dans ce domaine revient, monsieur le ministre, compte tenu des déficits que vous prévoyez vous-même, à accepter de sacrifier une partie de notre système de protection sociale.

M. Garrigue propose une idée intéressante, que nous partageons : c'est d'introduire de la progressivité dans la mise en œuvre de la CSG, laquelle est proportionnelle, ce qui n'est pas un élément de justice sociale. Plus les revenus augmentent, plus il est normal que la contribution soit importante.

Nous soutenons donc l'amendement de M. Garrigue même si cela entraîne un changement de nature de cet impôt. Pour faire face à la situation actuelle, nous attendions des réponses en ce sens de votre part. Il me semble que la majorité ferait bien d'entendre la nécessité d'une telle transformation.

*(L'amendement n° 124 n'est pas adopté.)*